

# Procès-Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du vendredi 3 Novembre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 30 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse maire.

**Sont présents** : Annie Lespinasse, Michel Courbalay, Jean Marc Vergnes, Fanny Parade, Annie Roby, Dany Desmaison, Philippe Cherchouly, Alain Soudeix, Aurélie Neumann, Pascale Paternault

**Absent(s) excusé(s)** :

**Absent non excusé** :

**Sont invités** : Pauline Fernandes secrétaire de Mairie de St Aquilin

Avant de commencer le conseil municipal, Madame le maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Jean Paul GOULET, Conseiller municipal.

En préambule à la présente séance, Mme le Maire propose à Jean Marc Vergnes d'assurer le secrétariat de la séance, celui-ci acceptant cette mission.

Après avoir remercié les conseillers de leur participation, madame le maire présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 06 Octobre 2023
- 2) Validation du coût supplémentaire pour la réalisation d'un escalier de secours à l'intérieur du bâtiment en cours de rénovation.

## **Questions diverses**

- Bilan du « Forum des associations »
- Arrêté sur l'élagage des arbres en bordure des voies communales et chemins pédestres.
- Mise en place d'un règlement intérieur pour la gestion du cimetière.
- Mise en place d'un groupe de travail concernant la gestion collective du prochain lieu de vie.

Pascale Paternault demande à intervenir pour faire un point sur l'ABC

## **Point n°1 : Vote du procès verbal du précédent conseil,**

Madame le maire demande au Conseil si il y a des remarques sur le PV du 06 octobre envoyé par mail pour lecture. Aucune question n'étant soulevé madame le maire passe au vote.

**Le PV du Conseil Municipal du 06 octobre est adopté à l'unanimité.**

**Point n°2 :** Validation du coût supplémentaire pour la réalisation d'un escalier de secours à l'intérieur du bâtiment en cours de rénovation

- L'emplacement de l'escalier de sécurité du tiers lieu prévu à l'origine ne peut pas être maintenu. Le passage appartenant pour moitié au voisin, il n'est pas possible de l'utiliser. Une nouvelle solution qui utilise une partie de l'espace de la grange attenante est proposée avec un surcoût de 14221,35 € HT (17065,61€ ttc)  
Electricité : +185,56€ HT (+222,67€ TTC)  
Peinture : + 1114.80 HT (+1337.76 ttc)  
Menuiserie : -1506.00 HT (-1807.20 ttc)  
Gros-œuvre : +9839.52 HT (+11807.42 ttc)  
Plâtrerie : +4587.47 HT (+5504.96 ttc)
- La mise en sécurité du bâtiment nécessite avant le début des travaux qu'ENEDIS déplace la ligne électrique fixée sur la façade. Un camion nacelle sera loué par l'entreprise SPIE avec un surcoût de 490.04€ HT (588.05€ TTC) pour la commune.

**Le surcoût des travaux est accepté à l'unanimité.**

**Questions diverses :**

**ABC**

Pascale Paternault fait un point sur l'ABC

- Une fête est programmée à Saint-Aquilin le 25 novembre de 13h30 à 16h30 avec une exposition de photos dont les tirages seront effectués par le SMBI, une activité fabrication de mangeoires, des ateliers ludiques et sciences participatives seront proposés. Cette manifestation sera ouverte à tous
- Pascale Paternault demande l'accord du conseil municipal pour la distribution aux habitants de la commune d'une newsletter par saison préparée et rédigée par le SMBI et les Enfants de Belem. La proposition est acceptée

**Bilan du « Forum des associations »**

Bilan mitigé pour la 1ère manifestation du 1er octobre qui s'est tenu à la salle des fêtes de Saint-Aquilin. Les associations ont répondu présents ; ça n'a pas été le cas des habitants. Cela a favorisé néanmoins les rencontres entre associations.

**Arrêté sur l'élagage des arbres en bordure des voies communales et chemins pédestres.**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation d'un arrêté rappelant la réglementation et les obligations d'entretien en bordure des voies et des chemins communaux par les propriétaires de parcelles boisées.

**Mise en place d'un règlement intérieur pour la gestion du cimetière.**

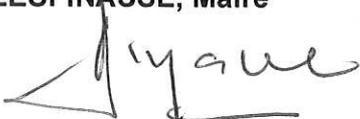
Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'actualiser et d'appliquer le règlement intérieur de gestion du cimetière. Un groupe de travail a été formé; il est composé de Annie Lespinasse, Philippe Cherchouly, Alain Soudeix, Pascale Paternault, Jean-Marc Vergnes

**Mise en place d'un groupe de travail concernant la gestion collective du prochain lieu de vie.**

Une première réunion des associations s'est tenue le 27/10. Une présentation du tiers lieu a été faite, une seconde réunion est programmée le 3/11 à 18h00

Aucun autre point n'étant soulevé la séance est levée à 18h00

**Annie LESPINASSE, Maire**



**Jean-Marc Vergnes, secrétaire de séance**

